La Chaussée

Lorsque l'on entre à Bouée en venant de Cordemais, on se trouve sur le territoire de notre commune dès que l'on a franchi l'étier, quittant le village cordemaisien de la Chaussée. La première maison de Bouée est juste à la limite du marais et le lieu est aussi appelé « la Chaussée ». La chaussée désigne ici la levée de terre qui a été édifiée dans le marais, très resserré à cet endroit, pour permettre le passage du terroir de Bouée à celui de Cordemais.

Seules des fouilles archéologiques permettraient de déterminer l'époque de la première construction de cette chaussée et les différentes étapes de son exhaussement. Il est certain qu'elle a été longtemps sommaire et mal entretenue, peut-être même couverte par les plus grandes marées. En 1787, la situation était très compromise. Selon le procureur fiscal de la vicomté de Donges et baronnie de la Roche-en-Savenay, « *la chaussée de Cordemais, située sur le marais de la Roche, et le pont qui est sur la chaussée sont démolis, de manière qu'on ne peut plus passer sans mettre sa vie en danger* ». Le procureur fiscal d'une seigneurie est chargé de défendre les intérêts du public, ce qui explique l'intervention de celui de la juridiction de Savenay. Cependant l'entretien des chemins n'incombe pas aux seigneurs, mais aux communautés d'habitants, comme le rappelle le procureur fiscal : « *il incombe à la paroisse de Cordemais et à la trève*[1] *de Bouée de faire les réparations de ce pont et de cette chaussée, attendu que c'est le seul chemin de communication qu'il y ait entre ces deux paroisses* ». Les communautés d'habitants, dont les intérêts sont gérés par une assemblée délibérante appelée *général* et des marguilliers, montrent très peu d'empressement, car elles n'ont pas les fonds nécessaires. Aussi, le 6 juillet 1787, le procureur fiscal de Savenay se fait plus menaçant et obtient du sénéchal de la juridiction une ordonnance par laquelle il est ordonné « *aux généraux, à la diligence de leurs marguilliers, de faire faire dans quinzaine de la publication qui sera faite de* (cette) *ordonnance les réparations nécessaires* ». Faute de quoi, le procureur fiscal prendrait les choses en mains, ferait établir un devis des travaux et les mettrait en adjudication. Il est très vraisemblable que les *généraux* se soient alors décidés à des réparations de fortune. En effet, quelques années plus tard, en 1790, la toute jeune municipalité de Bouée déclare : « *Nous aurions un besoin urgent de faire une réparation à la chaussée qui sépare Cordemais d'avec Bouée* ».

Sous le Premier Empire, afin de permettre le dessèchement du marais de la Roche, une écluse fut aménagée sur l'étier, à la Chaussée. Puis, c'est sous le Second Empire, dans les années 1850, qu'a été construite la route qui relie les bourgs de Cordemais et de Bouée. A cette époque, aucune construction n'avait encore été édifiée à la Chaussée, du côté de Bouée.

C'est en 1860 qu'un couple de journaliers, René Poulain et Marie Chevalier, y fait construire sa maison. Le lieu est d'ailleurs appelé « les Châteaux », comme toute la gagnerie[2] qui longe la route au sud, vers la Bazillais. C'est sur un délaissé, une portion de l'ancien chemin qui n'avait pas été reprise par la nouvelle route, que la maison fut édifiée. L'appellation « les Châteaux » est celle qui figure sur les cartes détaillées, notamment de l'IGN, mais c'est la dénomination « la Chaussée » qui a été retenue par l'usage courant, sous l'influence, certainement, du village voisin de Cordemais.

Sur cet extrait de plan de la fin des années 1930, on voit bien la maison de la Chaussée de Bouée, la route départementale en surplomb par rapport au marais et le pont sur l'étier, plus étroit que la route (ADLA, 3 O 562.)

Le pont de la Chaussée fut reconstruit à la fin des années 1930. Il était beaucoup plus étroit que le pont actuel. La route fut exhaussée d'une quarantaine de centimètres, du côté de Bouée. En 1944, le pont fut détruit par l'armée allemande et on ne pouvait plus franchir l'étier que sur une simple planche de bois.

Bernard David

[1] Bouée était une partie de la paroisse de Savenay, appelée trève ou feillette.
[2] Ensemble de parcelles de terre labourable non closes